

105

COMMUNE DE BARJOUVILLE (28630)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal 1 rue Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Benoit DELATOUCHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELATOUCHE Benoît, Dominique DAVIAU, Sylvain SUREAU, Jean-François LELARGE, Nathalie VERREY, Yvon CHARTIER, Christiane BRETON, Gilles BLANCHOUIN, Patrick GERAY, Françoise FINET, Yvan BERTHE, Céline BERTHO, Alexandra RAHIMIAN, Stéphanie ROUSSEL, Aurélie GUISCAFRÉ, Pierre JUSKEWYCZ, Jean-François AUCORDIER, Alain TOUTAY, Brigitte BEUREL

Secrétaire : Madame BEUREL Brigitte est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres : 19 - Afférents au conseil municipal : 19 - en exercice : 19 - qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2020 - **Date d'affichage :** 15 décembre 2020

OBJET -TARIFS MUNICIPAUX EXERCICE 2021 : APPROBATION

La commission Finances s'est réunie le 30 novembre dernier.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les tarifs municipaux de 1 % sauf pour le ménage foyer et la plaque jardin du souvenir.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal adopte les tarifs municipaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

FOYER CULTUREL				
a - salle	Barjouville	Extérieur	Sté locale	Cté entreprise
samedi matin 8h00 au lundi matin 8h00	312.00 €	886.00 €	2 gratuités par an max puis 84 € (sauf fêtes et animations gratuit)	886.00 €
SAUF	pour baptême, profession de foi - mariage - noces d'or - 18/20 ans :			165.00 €
b - Vin d'honneur	Barjouville	Extérieur		
Salle avec cuisine de 8h00 à 20h00	84.00 €	168.00 €		
d - Matériel à remplacer	Chaise	Table 1,60 m	Table 1,80 m	
	37.00 €	282.00 €	302 €	
Autres matériels et mobiliers : coût d'achat à l'identique affecté d'un coefficient 2,50				
Forfait pour le ménage non réalisé lors des contrôles de location du foyer culturel :				300.00 €

RESTAURATION SCOLAIRE		Régulier ou occasionnel	
BARJOUVILLOIS		HORS COMMUNE	
De 0 à 1219 €	3.16 €	5.35 €	
De 1220 à 1899 €	3.49 €		
De 1900 à 2599 €	3.90 €		
De 2600 à 3699 €	4.33 €		
De 3700 à	4.83 €		
-10% 2 ^{ème} enfant, -20% 3 ^{ème} enfant et suivant(s)		+ : -10% 2 ^{ème} enfant, -20% 3 ^{ème} enfant et suivant(s)	

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer/12

Déduction pour maladie : à partir du 3^{ème} repas non consommé sur justificatif médical

GARDERIE			
BARJOUVILLOIS	Matin	Soir	Journée
De 0 à 1219 €	1.44 €	2.18 €	3.62 €
De 1220 à 1899 €	1.57 €	2.38 €	3.95 €
De 1900 à 2599 €	1.72 €	2.61 €	4.33 €
De 2600 à 3699 €	1.87 €	2.86 €	4.73 €
De 3700 à	2.08 €	3.12 €	5.20 €
Hors commune	2.61 €	3.65 €	6.26 €

Un minimum de facturation sera perçu correspondant au tarif hors commune correspondant au tarif journée hors commune pour une seule fréquentation durant le bimestre.

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : Prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer/12

ETUDE DIRIGEE	
de 16h30 à 18h00	
Forfait au bimestre	59.88 €

Déduction des absences à compter de 4 jours consécutifs de non présence : 7.60 €

CENTRE DE LOISIRS AVEC REPAS	
BARJOUVILLOIS	Journée
De 0 à 1219 €	7.81 €
De 1220 à 1899 €	8.85 €
De 1900 à 2599 €	9.89 €
De 2600 à 3699 €	11.97 €
De 3700 à	14.05 €
Hors commune	16.64 €

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : Prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer/12

ETUDE DIRIGEE	
de 16h30 à 18h00	
Forfait au bimestre	59.88 €

Déduction des absences à compter de 4 jours consécutifs de non présence : 7.60 €

STAGE ADOS MULTISPORT VACANCES (la semaine)	
BARJOUVILLOIS	15 €
Hors commune	20 €

Pour les tarifs énoncés ci-dessus, le conseil municipal décide que dans le cadre des prestations sociales pouvant être servies aux agents communaux, tous les agents municipaux bénéficieront du tarifs Barjovillois (Foyer culturel, restaurant scolaire, garderie, étude dirigée, centre de loisirs et stage ados)

CONCESSION CIMETIERE / COLOMBARIUM / CAVE URNE / JARDIN DU SOUVENIR
--

a - Cimetière

Durée de la concession	15 ans*	30 ans	50 ans
	97.00 €	216.00 €	481.00 €
Superposition	Le règlement communal du cimetière fixe à 50 % de la valeur de la concession correspondante, valeur de la concession prise à la date de la superposition		

15 ans* uniquement pour le renouvellement des concessions déjà accordées

b - Colombarium

Concession 30 ans	1ère urne	2ème urne	3ème urne
	385.00 €	193.00 €	193.00 €
Concession 50 ans	1ère urne	2ème urne	3ème urne
	839.00 €	289.00 €	289.00 €
Plaque	133.00 €		

c - Caves-urnes

Concession 30 ans	1ère urne	2ème urne	3ème urne	4ème urne
	793.00 €	216.00 €	216.00 €	216.00 €
Concession 50 ans	1ère urne	2ème urne	3ème urne	4ème urne
	958.00 €	289.00 €	289.00 €	289.00 €

La plaque d'identification est comprise dans le tarif indiqué ci-dessus, il reste à la charge de la famille la gravure

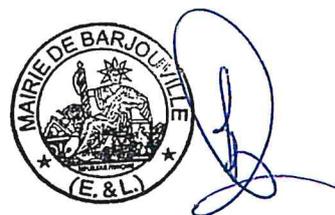
d - Jardins du souvenir

La plaque (gravée)	192 €
--------------------	-------

BIBLIOTHEQUE	Gratuit
--------------	---------

PECHE ETANG	
BARJOUVILLOIS	10.00 €
(pour l'année)	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE
B. DELATOCHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800247-20201208-BARJ20201208105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the mayor B. Delatouche, written over the bottom right portion of the document.